



PREFET DU NORD

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC  
sur le projet de  
Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)  
de la centrale nucléaire de Gravelines**

En application des dispositions du code de la sécurité intérieure, le projet de Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Gravelines est mis à la consultation du public.

**Ce document est consultable pendant un délai d'un mois, du lundi 18 mars au 13 avril 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux au public :**

**Pour le département du Nord :**

- En Préfecture de Lille (Direction des Sécurités),
- En sous-préfecture de l'arrondissement de Dunkerque,
- En mairie de chacune des communes concernées suivantes : Armouts-Cappel, Bierne, Bollezeele, Bourbourg, Brouckerque, Cappelle-Broucke, Cappelle la Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Crochte, Drincham, Dunkerque, Eringhem, Fort-Mardyck, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-Plage, Malo-les-Bains, Mardyck, Merckeghem, Millam, Petite-Synthe, Pitgam, Tétéghem-Coudekerque-Village, Rosendaël, Saint-George-sur-l'Aa, Saint-Pierre-Broucke, Saint-Pol-sur-Mer, Spycker, Steene, Watten, Zegerscappel.

**Pour le département du Pas-de-Calais :**

- En Préfecture d'Arras (Direction des Sécurités),
- En sous-préfecture des arrondissements de Saint-Omer et de Calais.
- En mairie de chacune des communes concernées suivantes : Ardres, Audruicq, Autingues, Balinghem, Calais, Coulogne, Eperlecques, Guemps, Les Attaques, Marck, Muncq-Nieurlet, Nielles-les-Ardres, Nortkerque, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Polincove, Recques-sur-Hem, Ruminghem, Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Omer-Capelle, Vieille-Eglise, Zutkerque.

**Un registre est mis à disposition dans les lieux mentionnés ci-dessus afin de recueillir les observations de la population sur le projet de PPI.**